

NE TRAITEZ PAS À PROXIMITÉ DE L'EAU

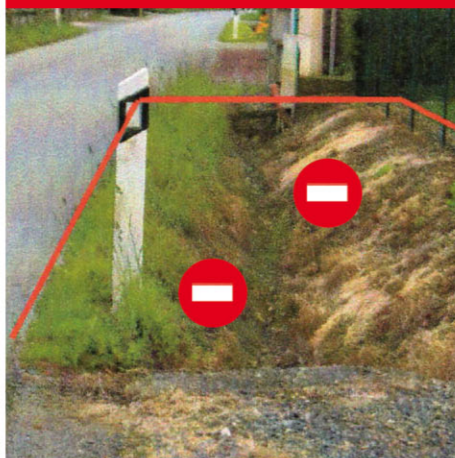
ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 1^{ER} FÉVRIER 2008

Afin de préserver la qualité des eaux, il est interdit d'utiliser tous pesticides (désherbants, fongicides, insecticides) :

A MOINS DE 5 METRES MINIMUM DES COURS D'EAU, PLANS D'EAU figurant sur les cartes IGN 1/25 000°. Consultez l'étiquette car la distance peut être plus importante (20, 50 ou 100m).



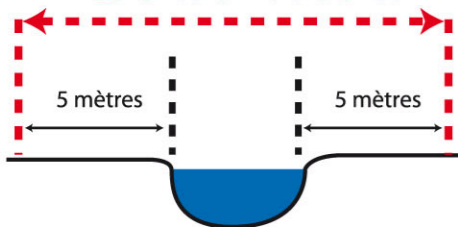
DANS ET A MOINS DE 1 MÈTRE DE LA BERGE DES FOSSÉS (MÊME À SEC), COURS D'EAU, COLLECTEURS D'EAUX PLUVIALES, POINTS D'EAU, PUIS, FORAGES ne figurant pas sur les cartes IGN 1/25 000°.



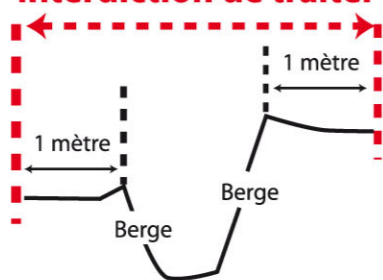
SUR AVALOIRS, CANIVEAUX ET BOUCHES D'EGOUT.



Interdiction de traiter



Interdiction de traiter

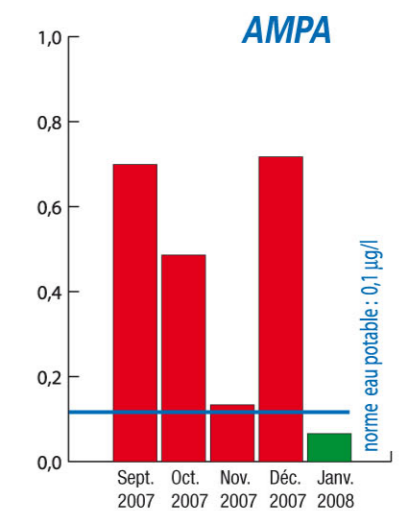
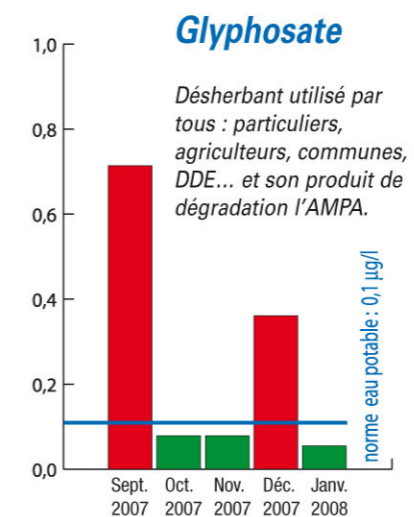


TOUS LES UTILISATEUR DE PESTICIDES SONT CONCERNÉS : PARTICULIERS, AGRICULTEURS, COLLECTIVITÉS ET ENTREPRENEURS.
EN CAS D'INFRACTION, LES PEINES ENCOURUES PEUVENT ALLER JUSQU'À 75 000 EUROS D'AMENDE ET 2 ANS D'EMPRISONNEMENT.

<http://www.bretagne.pref.gouv.fr/> et <http://draf.bretagne.agriculture.gouv.fr/corpep/>

Améliorer la qualité de l'eau passe par le jardinage au naturel

La qualité de l'eau du Frémur avant traitement*



Le glyphosate est la molécule de désherbant la plus retrouvée dans l'eau du Frémur. Elle est utilisée en grande quantité et est utilisée par tous (particuliers, communes, agriculteurs...). Est-il utile de rappeler qu'un désherbant tue les plantes mais est aussi dangereux pour la santé humaine si on l'utilise sans protection ? C'est pourquoi, depuis mai 2005, une réglementation existe en Bretagne et vient d'être renforcée. Elle s'applique à tous (Cf page 4)

SOMMAIRE

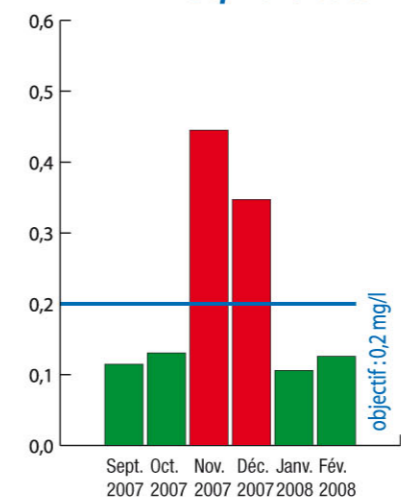
Page 1
La qualité de l'eau

Pages 2-3
C'est le printemps, je désherbe mais sans produits chimiques

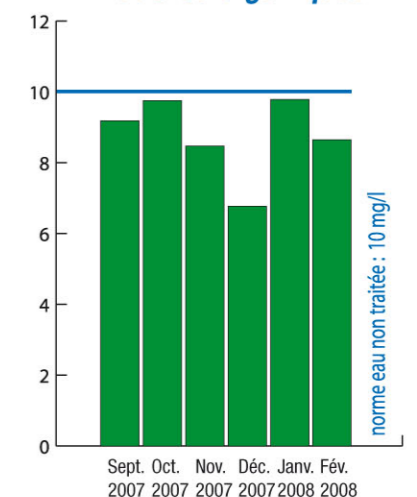
Signature du marché pour la nouvelle usine de Bois-Joli

Page 4
Réglementation sur l'usage des pesticides

Phosphore total



Matières organiques



Au fil de l'eau

Syndicat Mixte de Production d'eau Potable de la Côte d'Emeraude : 02 99 16 07 11
 Directeur de la Publication : Monsieur Michel Esneu • Rédactrice : Béangère Hennache
 Conception graphique : Eole Communication
 Dépôt légal : Octobre 2007 • Document imprimé à 4 000 exemplaires
 Imprimé sur papier recyclé • Ne pas jeter sur la voie publique




Mobilisons-nous ensemble


C'EST LE PRINTEMPS : je désherbe mais sans produits chimiques !

C'est le printemps, la nature renaît, les graines germent, les feuilles se développent. Les massifs commencent à s'embellir, on sème et replante de nouveau au potager. Les herbes sauvages reprennent aussi de la vigueur. Endormies pendant l'hiver, elles apparaissent dans des endroits où l'on ne souhaite pas forcément les voir : dans les massifs de fleurs, dans le potager, près de la maison...

Pour ne pas être tenté d'utiliser un désherbant total à base de glyphosate acheté trop facilement dans le commerce, voici quelques pratiques simples et accessibles à tous les jardiniers.



Tondre ou faucher les fossés (ne jamais désherber un fossé avec un produit chimique)



Couvrir la terre avec un paillage : évite la germination des herbes sauvages et garde l'humidité.



Pour les allées gravillonnées laisser pousser l'herbe en maîtrisant par la tonte.



Laisser s'étaler des plantes couvre-sol pour étouffer des herbes sauvages (ici Géranium macrorrhizum).



Pour les terrasses et zones imperméables près de la maison, utiliser l'eau chaude de la cuisine ou un désherbeur thermique

Penser aussi au PTB*, à l'HDC*

mais aussi au sarcloir, au couteau à désherber...
(*prends ta binette, huile de coude)

Signature du marché pour la nouvelle usine de Bois-Joli

Le 28 mars 2008, Michel ESNEU Président, a signé le marché pour la conception et la réalisation de la nouvelle usine de production d'eau potable de Bois-Joli. C'est à la fois la concrétisation d'une longue étape de préparation et le début d'une phase de travaux qui durera 3 ans. L'usine devrait être en service au cours du premier semestre 2011. Assisté de la Sagep (eau de Paris) le Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable de la Côte d'Emeraude a confié à l'entreprise Stereau la construction de l'usine, pour un montant de 12 980 000 € HT.



HISTORIQUE

1992 : création du barrage de Bois-Joli
1996 : création du Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable de la Côte d'Emeraude
1997 : 1^{ère} étude de potabilisation
2000 : étude de la filière de traitement
2000-2001 : étude qualité de l'eau du bassin versant du Frémur
2002 : entrée dans le programme Bretagne Eau Pure
2003 : étude pour la mise en place d'un plan de gestion de la ressource en eau
2005-2006 : étude d'impact, études des sols
2007 : achat des terrains de la future usine.

Fêtes locales

Présence du Syndicat d'Eau Potable de la Côte d'Emeraude, à la fête de la Vallée de l'Amitié à Saint-Lunaire les 31 mai et 1er juin 2008 avec un stand sur le jardinage au naturel et un stand sur les lessives sans phosphates